

Objet : Halle Olympique – Restaurant de la Halle Olympique – Tarifs « dégustation de vins » – Vendredi 22 mars 2019

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du Restaurant de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de mettre en place des tarifs pour la dégustation de vins le Vendredi 22 mars 2019,

Décide

Article 1 : Il est mis en place des tarifs pour la dégustation de vins du Vendredi 22 mars 2019, comme indiqué ci-dessous :

VINS BLANCS

- Villa Dria Côtes de Gascogne IGP Moelleux : 4,85 € 75 cl
Prix de vente : 7,30 € TTC

- Chignin "Coeur de Terroir" AOP Domaine André & Michel Quénard : 5,05 € 75 cl
Prix de vente : 7,60 € TTC

- Coteaux du Giennois "La Gaupière" AOP Domaine Joseph Mellot : 7,95 € 75 cl
Prix de vente : 12 € TTC

- Viognier Grignan Lès Adhémar AOP Domaine de Montine : 7,55 € 75 cl
Prix de vente : 11,40 € TTC

VINS ROSES

- Paradis "Prestige" IGP Languedoc, Domaine Preignes : 4 € 75 cl
Prix de vente : 6 € TTC

- Côtes de Provence "Grain de Glace" AOP Maîtres Vignerons de la Presqu'île de Saint-Tropez : 6,80 € 75 cl
Prix de vente : 10,20 € TTC

VINS ROUGES

- Mondeuse Arbin AOP Fabien Trosset : 6,95 € 75 cl
Prix de vente : 10,40 € TTC

- Petit Verdot "Prestige" IGP Languedoc, Domaine Preignes : 5 € 75 cl

Prix de vente : 7,50 € TTC

- Côtes du Rhône "Saint-Esprit" AOP Delas Frères : 5,20 € 75 cl

Prix de vente : 7,80 € TTC

- Bourgogne Côte Chalonnaise AOP Vignerons de Buxy : 6,50 € 75 cl

Prix de vente : 9,80 € TTC

- Montpeyroux "L'Ayal" AOP Cave de Castel Barry : 5,65 € 75 cl

Prix de vente : 8,50 € TTC

Article 2 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 15 mars 2019

Le Président
Franck LOMBARD

